

Communiqué de presse



Diffusion de l'ensemble des chaînes du groupe France Télévisions en haute définition sur la TNT

Dans le cadre des opérations de modernisation de la plateforme de télévision numérique terrestre (TNT), qui permettront notamment de généraliser la diffusion en haute définition (HD) des chaînes de la TNT, le Gouvernement a demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) l'attribution prioritaire de la ressource radioélectrique pour la diffusion en haute définition de France 3, France 4, France 5 et France Ô. France 2 et Arte sont d'ores et déjà diffusées en haute définition.

A partir du 5 avril 2016, toutes les chaînes de France Télévisions bénéficieront ainsi d'une qualité d'image et de son enrichie pour le plus grand bénéfice du public, qui aura accès aux grands événements, aux documentaires, aux films d'animation et à la fiction originale de l'audiovisuel public en HD. Il s'agit, avec l'appel à candidatures lancé par le CSA le 29 juillet dernier, d'une nouvelle étape majeure dans l'évolution de la TNT, socle du financement de l'exception culturelle française.

Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Paris, le 21 septembre 2015

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>